



NOTE D'INFORMATION

Calculateur des taxes de production mis en place par la FIM : Premier bilan.

Auteur : Fatima Said
fsaid@fimeca.org
01 47 17 60 32

Date de publication : 11/06/2018

Pour mémoire, les prélèvements qui grèvent les coûts de production reposent sur une variété d'assiettes : les salaires (formation continue, versement transport), le foncier (taxe foncière, CFE), la valeur ajoutée (CVAE), le chiffre d'affaires (C3S).

Ces taxes très nombreuses (plus de 250 taxes répertoriées) et recouvrées par différentes administrations sont difficilement quantifiables par les entreprises.

Afin de pallier à ce manque de vision agrégée, la FIM a développé un calculateur qui liste les 39 principales taxes sur les facteurs de production permettant :

- A chaque entreprise d'évaluer l'impact de ces taxes sur son résultat (par exemple, ce que l'entreprise aurait pu acquérir avec le montant acquitté) ;
- A la FIM de chiffrer en euro, et non par une approche macroéconomique, l'impact de ces taxes sur le secteur industriel. Cette donnée est indispensable pour consolider notre dossier d'influence et persuader les gouvernants et les parlementaires de la nocivité de ces taxes.

Cet outil est accessible sur le site de la FIM ou en cliquant sur le lien : <http://www.fim.net/fr/sites-fim/calculateur-de-taxes-de-production>.

Connaissez-vous le montant de taxes de production payé chaque année par votre entreprise ?

Si non, prenez le temps de remplir le calculateur taxes de production.

Le calculateur se veut simple et rapide d'utilisation. Si toutefois, vous avez des interrogations n'hésitez pas à adresser votre question à taxeprod@fimeca.org.

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les montants doivent être exprimés en euros.
- Les sommes reportées sur l'outil sont nécessairement celles payées sur un même exercice fiscal.
- L'entreprise indiquera « 0 » dans la colonne « Montant payé » uniquement si elle bénéficie d'une exonération totale. Si l'entreprise n'entre pas dans le champ d'application de la taxe alors aucune information ne doit être reportée dans la colonne « Montant payé ».
- Merci de renseigner la totalité des informations demandées. En effet, un formulaire incomplet aboutira à une sous-estimation de ces taxes sur le secteur industriel.
- Les données seront rendues anonymes.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement et sont enregistrées dans un fichier informatisé destiné au responsable des affaires fiscales de la FIM. La finalité du fichier est d'établir un dossier d'influence à destination des pouvoirs publics français, sur la base d'une synthèse des données reçues des entreprises. **Ces données seront rendues anonymes** et ne feront pas l'objet de transferts vers des pays hors UE.

La durée de conservation des données est de 5 ans.

Compte tenu de la nature du traitement de manière anonyme (compilation immédiate des données et envoi aux pouvoirs publics), nous attirons votre attention sur le fait que les réponses sont facultatives et que tout envoi vaut acceptation au traitement. Si vous souhaitez modifier les informations transmises, nous vous invitons à établir un nouveau formulaire qui devra être retourné à taxeprod@fimeca.org